



VIGILANCE CAMBRIOLAGES ET INTRUSIONS

LA VILLE VOUS AIDE A ACQUERIR UN SYSTEME D'ALARME ET DE VIDEO-PROTECTION.

Conformément à la délibération adoptée par le conseil municipal du 8 octobre 2024, et dans le cadre de la politique de sécurité et de prévention de la délinquance, la Ville de Charvieu-Chavagneux propose un dispositif d'aide à l'achat d'un système d'alarme et de vidéo-surveillance anti-intrusion.

Le montant de la subvention attribuée pour l'acquisition d'un tel dispositif anti-intrusion est calculé sur la base de 50 % du coût total TTC (achat et installation). Ce montant est plafonné à 250 €.

POUR BENEFICIER DE CETTE AIDE

Il vous faudra remplir les différentes pièces disponibles sur le site internet de la commune dans la rubrique [SECURITE](#).

L'ensemble des pièces est à renvoyer :

Par courrier : Hôtel de ville 4, Avenue Alexandre Grammont 38230 Charvieu-Chavagneux (vous pouvez déposer les documents dans une enveloppe directement dans la boîte aux lettres verte devant l'hôtel de ville)

Tout dossier incomplet ne sera pas traité